

Présentation brève et synthétique

Du compte administratif 2019

CONTEXTE

- Démographique :

La Commune de Teulat comptait en 2019, 507 habitants. La population reste stable. Peu de constructions nouvelles cette année. Mais le PLU approuvé en septembre 2017 permet l'ouverture de deux zones pavillonnaires et des zones constructibles à l'intérieur du bourg. La Commune a créé un réseau d'assainissement collectif pour ces zones et pour les habitations existantes.

- Financiers :

Les dotations et participations d'Etat se stabilisent. La majoration pour terrain devenu constructible ainsi que la mise à jour des piscines et dépendances non déclarées expliquent l'augmentation de l'article 73111.

Le Conseil municipal, contrairement à 2018 n'a pas augmenté les taux des taxes pour 2019.

- Politique :

L'assemblée délibérante règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Commune. Les élus œuvrent depuis leur élection à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des citoyens de la Commune. Le budget révèle cette forte volonté politique (Entretien et amélioration des bâtiments publics, enfouissement des lignes au hameau de Pugnères, achat de terrains pour l'aménagement d'un espace public, aménagement d'un espace intergénérationnel...).

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont votées par l'assemblée délibérante par chapitre et par nature des dépenses et recettes. La particularité pour les dépenses et les recettes d'investissement est que le vote se fait par opération et par nature.

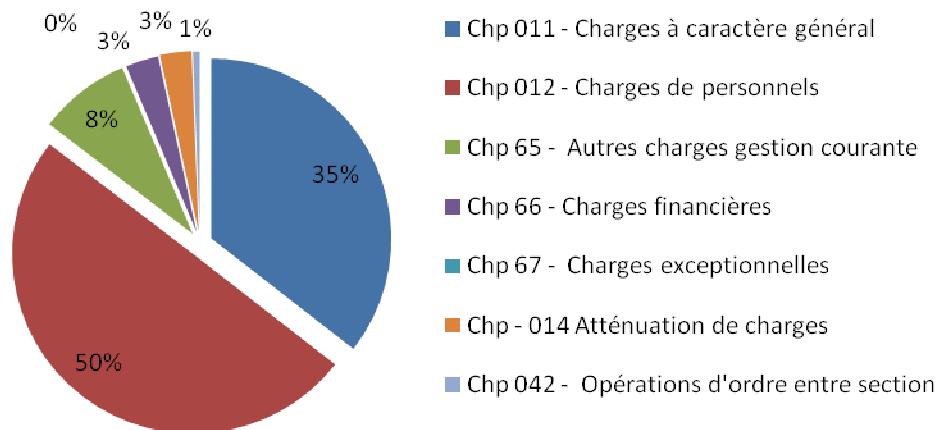
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A la clôture des comptes les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 267 108.62€ soit une baisse de 7% par rapport à 2018. Cette baisse s'explique par le fait que les contrats (de maintenance et autres contrats) ont été renégociés depuis deux ans. Autre explication, l'enfouissement en 2018 du réseau France Telecom au Hameau de Pugnères qui se trouve en fonctionnement car la Commune n'est pas propriétaire des lignes donc ne peut pas être intégré dans l'actif de la Commune et donc en section d'Investissement.

Le détail des dépenses par chapitre est le suivant :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 94 741.11€
- Chapitre 012 – Charges de personnel : 132 991.69€
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 7 941.00€
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : 21 917.15€
- Chapitre 66 – Charges financières : 7 859.00€
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 21.00€
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 1 637.67€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



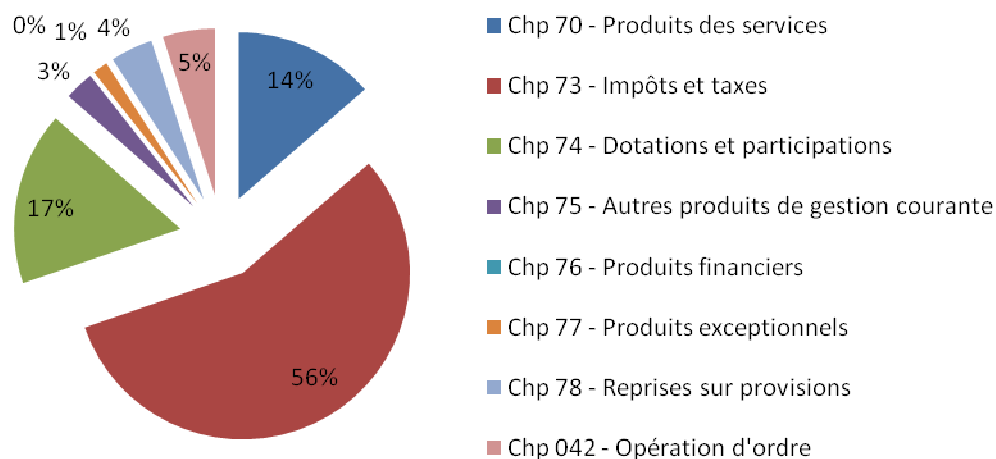
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A la clôture des comptes de 2019, les recettes s'élèvent à 366 576.54€. On constate une hausse de 5% des recettes de fonctionnement par rapport à 2018. Cette hausse s'explique par la majoration des terrains devenus constructibles. Mais aussi par des écritures d'amortissement de la subvention amendes de police perçue lors de la sécurisation de la voie au quartier de l'école.

Le détail des recettes par chapitre est le suivant :

- Chapitre 70 – Produits des services : 49 905.38€
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 205 628.63€
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 61 683.32€
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 10 425.92€
- Chapitre 76 – produits financiers : 1.69€
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 5 357.16€
- Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 15 000.00€
- Chapitre 042 – Opération d'ordre : 18 574.44€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

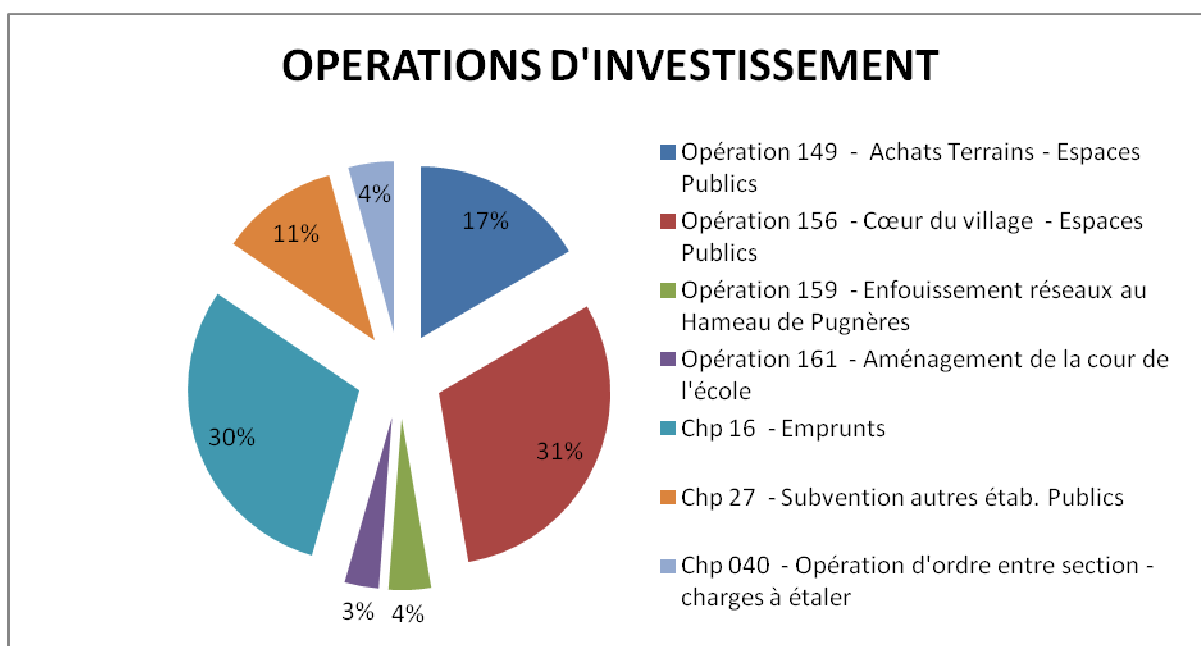
A la clôture des comptes, les dépenses d'investissement s'élevaient à 432 303.95€.

Les opérations ont été pour l'année 2019 :

- Opération 149 – Achat foncier : 71 624.00€
- Opération 156 – Cœur de Village : 132 577.65€
- Opération 159 – Enfouissement des réseaux au Hameau de Pugnères : 17 266.15€
- Opération 161 – Aménagement de la cour de l'école : 13 980€

Les autres dépenses d'investissements sont :

- Chapitre 16 – Remboursement du capital d'emprunt : 48 281.71€
- Chapitre 27 – Subvention autres EP : 130 000€
- Chapitre 040 – Opération d'ordre : 18 574.44€

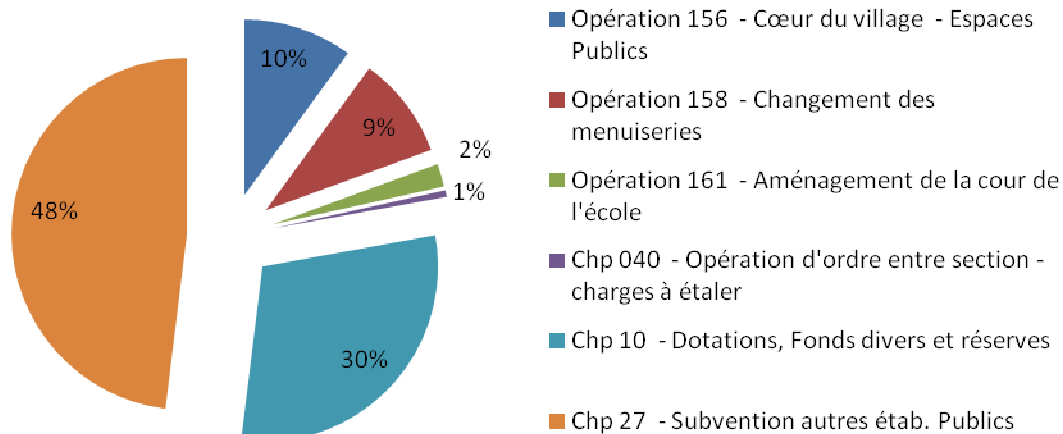


LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS :

A la clôture des comptes, ces recettes représentaient 270 546.36€ et se composaient principalement :

- Chapitre 10 – Dotations et fonds divers (taxe aménagement, FCTVA et versement de la section fonctionnement – compte 1068) : 80 667.47€
- Chapitre 27 – Subvention autres EP : 130 000€
- Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : 1 637.67€
- Chapitre 13 – Subvention d'équipement :
 - Opération 156 – Cœur de village : 27 130.20€
 - Opération 158 – Changement des menuiseries : 25 402.52€
 - Opération 161 – 5 708.50€

RECETTES D'INVESTISSEMENT



LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE :

Au 31 décembre 2019 et au vu des résultats de clôture présentés ci-dessus, la Commune a dégagé un déficit d'investissement de 161 757.59€ et un excédent de fonctionnement de 99 467.92€

Le déficit d'investissement sera comblé dans le budget 2020 par une affectation de résultat de l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

L'affectation de résultat est la suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat
Résultat 2019	+ 99 467.92
Résultat 2018 reporté en 2019	293 648.66
Résultat cumulé à affecter	393 116.58
INVESTISSEMENT	Résultat
Résultat 2019	- 161 757.59
Résultat 2018 reporté en 2019	- 28 914.63
Résultat cumulé reporté en 2019 au compte D001	- 190 672.22
RAR 2019	- 2 946.20
Besoin de financement	- 193 618.42
AFFECTATION	Résultat
Somme disponible à affecter	393 116.58
Couverture du besoin – Titre de recette au cpt 1068 (RI)	193 619
Report en RF au compte 002 du BP 2020	199 497.58

L'AUTOFINANCEMENT ET L'ÉPARGNE DE LA COMMUNE

- La Capacité d'AutoFinancement Brute (CAF Brute) ou épargne brute = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement
 - $366\,576.54 - 267\,108.62 = 99\,467.92\text{€}$
- La Capacité d'AutoFinancement Nette (CAF Nette) ou épargne nette = CAF Brute – Remboursement du capital de la dette
 - $99\,467.92 - 48\,281.71 = 51\,186.21\text{€}$
- Financement disponible = CAF Nette + Chapitre 10
 - $51\,186.21 + 80\,667.47 = 131\,853.68\text{€}$

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

4 ratios permettent d'estimer la situation financière de la Commune.

- Les marges d'autofinancement courant (rapport entre les charges de fonctionnement + le remboursement du capital d'emprunt / les produits de fonctionnement). Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.
 - Pour 2018 : 0.96
 - Pour 2019 : 0.86
- La rigidité des charges structurelles (rapport entre frais du personnel + annuité de la dette / les produits de fonctionnement). Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 2.
 - Pour 2019 : 0.38
- La pression fiscale (rapport entre le produit des impôts locaux / la population totale). Ce ratio doit être comparé avec la moyenne nationale concernant les communes de même strate.
 - Pour 2019 : 351€/habitants
 - Moyenne nationale : 396€/habitants pour les communes de 200 à 500 habitants et 442€/habitants pour les communes de 500 à 2 000 habitants
- La capacité de désendettement (rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute). Il s'exprime en nombre d'années (- de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 : zone médiane ; entre 11 et 15 : zone orange et + de 15 ans : zone rouge).
 - Pour 2017 : 9 ans
 - Pour 2018 : 6 ans
 - Pour 2019 : 3.5 ans

L'ensemble de ces ratios démontrent que la Commune fait des efforts afin de maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en augmentant ses recettes de fonctionnement. En 2019, la Commune a repris la dernière provision faite en 2016 en cas de contentieux pour le PLU. La commune travaille également sur la fiscalité directe en lien avec l'association des Maires afin de pouvoir pallier à la perte du produit de la taxe d'habitation.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement et le résultat des recettes de fonctionnement permettent ainsi à la Commune d'avoir une politique d'investissement ambitieuse.

LES TAUX D'IMPOSITION EN 2019 :

Le tableau ci-dessous présente pour les impôts directs locaux les taux votés par la Commune et la comparaison avec les taux qui sont appliqués dans le Département et au niveau national pour l'ensemble des communes :

	TAXE HABITATION	TAXE FONCIER BATI	TAXE FONCIER NON BATI
Commune	12.92	17.80	70.18
Département	22.70	25.66	81.32
National	24.54	21.19	49.67

LE PERSONNEL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Effectifs :
 - Filière administrative : 1 agent titulaire à temps complet
 - Filière technique : 2 agents titulaires à temps non complet, 1 agent non titulaire à temps non complet, 1 agent titulaire à temps complet.
- Les charges (rémunération et cotisations) : 132 991.69€ soit 50% des dépenses de fonctionnement.